



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 16 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le 16 mars, à 20h30, s'est réuni en séance publique le Conseil municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 09 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

### PRESENTS :

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, PATRICK MULLER, LEONOR SERRE, JEAN-MARIE MAILLE, JEANICK SOLITUDE, LOUIS ANGOT, AICHA BELOUNIS, FREDERIC DESCHAMPS, PAULETTE DORRIERE, DOMINIQUE DUFUMIER, HUBERT EMMANUEL EMILE, NADINE GAMBIER, CLEMENT GOUVEIA, JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG, GILDAS QUIQUEMPOIS, DOMINIQUE SABATHIER, NATACHA SEDDOH

### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

HERMENEGILDO VIERA-LOPEZ à PAULETTE DORRIERE, ATIKA AZEDDOU à BLAISE ETHODET-NKAKE, MARIE CHRISTINE COUVERCELLE à AICHA BELOUNIS, CIANNA DIOCHOT à JEANICK SOLITUDE, BOUCHRA SAADI à JACQUELINE HAESINGER, JEAN- CLAUDE DAVID à FREDERIC DESCHAMPS, DJAMILA AMGOUD à LOUIS ANGOT.

### ABSENTS :

CHRISTOPHE CAUMARTIN

**Louis ANGOT est élu(e) secrétaire à l'unanimité.**

Le compte-rendu du Conseil municipal du 17 février est approuvé à l'unanimité.

Le Maire fait lecture des décisions puis passe à l'ordre du jour de ce conseil.

## **QUESTION N°1 - ELECTION DES DELEGUES DE LA VILLE DE FOSSES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Intervention de Pierre BARROS :**

*L'élection des délégués de la ville de Fosses s'était déroulée lors des élections municipales. Ce scrutin municipal consistait à la désignation des conseillers municipaux représentant la ville à la Communauté Roissy Porte de France. Cela fait presque deux ans.*

*Depuis beaucoup de choses se sont passées dont beaucoup de réalisations dans le cadre des projets à Fosses portés par la communauté Roissy Porte de France qui permettent aux Fossatussiens de gagner en qualité au niveau des espaces publics, des équipements, du fonctionnement de la collectivité dans son ensemble. Je citerais le pôle civique, les aménagements du centre ville, la gare et les projets du village. Pendant ces deux années nous avons bien travaillé dans ce cadre-là.*

*La loi concernant la modification du territoire et la formation de la métropole du Grand Paris fait que l'obligation a été imposée aux communautés de communes et d'agglomérations sur la périphérie de Paris, en dehors de la métropole, de se regrouper pour atteindre un minimum de 200 000 habitants. Nous aurions pu nous en passer. Nous avons eu de nombreux échanges notamment dans le cadre de nos conseils municipaux. Les périmètres des communautés de communes et de la communauté Roissy Porte de France nous convenaient très bien et ils auraient pu durer des années pour porter les projets que nous avons sur un petit morceau de la base aéroportuaire.*

*La loi nous obligeant à ne pas rester aux 85 000 habitants, qui composaient la communauté Roissy Porte de France, et à nous agrandir au-delà de 100 000 habitants, nous a amenés à nous marier avec d'autres collectivités, communautés de communes ou d'agglomération.*

*L'idée forte et ambitieuse portée par toute l'agglomération Roissy Porte de France et quelques uns autour côté Val de France et Seine et Marne a été de se dire que le périmètre cohérent pour une intercommunalité de plus de 200 000 habitants est un territoire qui regroupe un maximum de communes, de collectivités, autour de la base aéroportuaire de Roissy côté Val d'Oise, Seine et Marne et pourquoi pas côté 93 avec Tremblay en France.*

*Nous n'avons pas été tout à fait au bout de cet exercice et au fur et à mesure des instances de travail s'est décidé la création de cette intercommunalité, en commission départementale ou régionale d'intercommunalité.*

*C'est un schéma qui regroupe la communauté Roissy Porte de France dans laquelle nous étions, l'agglomération Val de France autour de Sarcelles, Arnouville, le Bourget, Gonesse, Villiers le Bel et 17 communes de Seine et Marne issues de la communauté de communes Plaine et Monts de France.*

*Nous sommes donc sur une fusion de deux agglomérations et de 17 communes qui malheureusement fait éclater l'ancienne communauté Plaine de France car 17 communes sur 37 entrent dans notre nouvelle intercommunalité.*

*Cela a généré quelques résistances parce que tout le monde ne portait pas ce projet-là. A la fois côté Seine et Marne et côté Val d'Oise et ce en dehors de tout clivage politique car des gens de droite et de gauche étaient contre et d'autres étaient pour ce nouveau périmètre.*

*Les raisons peuvent être liées à des accords, à une démarche pour garder un peu son pouvoir local et conserver ses marges de manœuvre locales pour des villes très peu peuplées avec des budgets très importants de par la quasi totalité d'un aéroport sur leur territoire.*

*Il fallait donc évidemment s'attendre à ce que cela grince d'où un ensemble de recours, d'actions en justice déposés par un certain nombre de collectivités, notamment côté Seine et Marne, mais aussi Seine et Marne avec des communes du Val d'Oise, le tout avec un calendrier toujours très serré, qui imposait la création de l'intercommunalité Roissy Pays de France au 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

*Cette intercommunalité a donc été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 mais n'était pas en capacité de mettre en place sa gouvernance du fait du dépôt de ces recours.*

*Le temps que les tribunaux administratifs, les conseils d'Etat réglent ces contentieux, mi-février la loi est passée et a entériné, validé le périmètre et aussi le mode de scrutin pour la désignation des conseillers communautaires de cette nouvelle agglomération ce qui nous amène au sujet de ce soir.*

*Cette communauté d'agglomération d'un peu plus de 350 000 habitants a généré un conseil communautaire de 105 délégués des communes avec un peu plus de 40 communes avec à chaque fois un délégué, un suppléant et les plus grosses communes ont un peu moins de 10 délégués.*

*Les communes depuis la semaine dernière et jusqu'à la semaine prochaine vont délibérer pour désigner leurs délégués au conseil communautaire.*

*Vous vous imaginez bien qu'en passant d'une agglomération à 83 000 habitants avec 19 communes à une intercommunalité à 350 000 habitants et 42 communes, les répartitions des sièges se font différemment car si nous mettions bout à bout tous les délégués qui existaient nous nous retrouverions avec 300 délégués et cela aurait été compliqué.*

*Le législateur a dit qu'il fallait revenir vers les conseils municipaux pour qu'ils désignent leurs délégués. Cela pose problème parce que les délégués étaient désignés dans le cadre d'une élection au suffrage universel. L'idée était de raccourcir la distance entre l'agglomération et le citoyen et d'intéresser les gens à ce qui se passe à l'échelle intercommunale et cette préoccupation était plutôt bien vue.*

*De faire une désignation en cours de mandat sans passer par le suffrage universel, en effet, est une anomalie sur le fond. Soit nous conservons les délégués élus en 2014 soit nous déclenchons un suffrage universel au sein des collectivités.*

*Le législateur a considéré qu'il suffisait de repasser devant le conseil municipal et que les conseillers municipaux désignent les délégués qui siègeraient dans les intercommunalités et de les désigner parmi ceux qui avaient été élus au suffrage universel.*

*Pour Roissy Porte de France, les délégués de Fosses y ont siégé pendant deux ans. Nous étions 4 : Blaise Ethodet, Jacqueline Haesinger, Frédéric Deschamps et moi-même, soit 3 élus de la majorité et un élu de l'opposition.*

*Nous allons passer de 4 à 2 délégués. Nous entendons souvent qu'il y a trop d'élus en France, que cela coûte cher, qu'il faut faire des économies d'échelle, qu'il est insupportable de voir ces gens payés à ne rien faire. Je pense malheureusement que s'il fallait remplacer l'ensemble des élus qui pour la majorité sont bénévoles et très mal payés par rapport à la masse de travail et les remplacer par des personnes payées correctement, l'aspect économique serait revu très rapidement car cela coûterait extrêmement cher à la collectivité et à l'Etat.*

*Nous sommes dans un cadre où l'on réduit le nombre de délégués de la collectivité de Fosses et de l'agglomération mais c'est aussi le fond de la loi.*

*Nous allons désigner ces deux délégués dans le cadre d'un scrutin dont je vais vous rappeler les règles :*

*« Il doit être fait application des termes du 1° de l'article L.5211-6 qui dispose que : « Si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes ».*

*Concrètement, nous allons faire appel à candidature.*

*Mais avant, par rapport à ce que je viens d'évoquer, peut-être souhaitez-vous intervenir ?*

#### **Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*Le législateur, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, a instauré qu'en mars 2014 les délégués communautaires soient élus au suffrage universel. Ce choix a permis de respecter la parité démocratique et c'est ainsi que sur les 4 sièges, 3 sont revenus à la majorité et 1 à l'opposition.*

*Avec la naissance au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France élargie de 19 à 42 communes, le mode de gouvernance a été redéfini. Tous les délégués communautaires précédemment élus ont été démis de leurs fonctions, le nombre de mandats par commune a été réduit et il a été demandé aux conseils municipaux d'élire les nouveaux délégués. La ville de Fosses n'aura plus désormais que 2 délégués.*

*Nous sommes tous concernés par ce qui se passe à la CARPF dont le rôle est prépondérant. Celles et ceux qui y siègent peuvent témoigner que les débats ont toujours visé l'intérêt des communes en faisant abstraction de toutes velléités partisans ou politiques.*

*Pourtant, avec un conseil municipal composé de 22 élus de la majorité et de 7 élus de l'opposition, du fait du mode de scrutin proposé aujourd'hui, le problème de la parité voulue par le législateur risque de se poser.*

*L'opposition que je représente souhaite conserver son mandat à la CARPF. Nous trouverions dommage, que par l'opportunisme d'une décision administrative transitoire, nous soyons privés de ce siège si utile à la pluralité des débats et à la circulation de l'information.*

*En tout état de cause, je rappelle, a priori, que le suffrage universel rétablira la parité lors des élections de 2020. On ne sait pas si ce sera effectivement le cas mais le législateur aura peut-être évolué d'ici-là, mais c'est une probabilité assez forte.*

*C'est pourquoi, j'invite tous les conseillers municipaux présents ici ce soir à se prononcer en conscience sur le sens de leur vote afin que l'opposition ne soit pas interdite de siéger.*

*Je vous remercie de votre attention.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Y a-t-il d'autres interventions ?*

*Je souhaite juste rebondir lorsque vous dites « le conseil communautaire n'a pas été un endroit, comment avez-vous dit « d'opportunisme politique » ?*

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*« abstraction de toutes velléités partisans ou politiques »*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Oui, en effet. Pour celles et ceux qui ont participé à des conseils communautaires, que ce soit sur ce mandat ou sur le mandat précédent, l'ensemble des délibérations ont été votées à l'unanimité et c'est très certainement dans ce sens là. A un moment donné, il n'y a pas de combat politicien, chacun travaille pour l'intérêt de l'agglomération et pour l'intérêt de la commune qu'il représente.*

*Ce que je note dans vos propos c'est que manifestement ce n'est pas tout à fait le cas par contre à l'échelle communale parce que des délibérations passées en conseil communautaire puis à l'échelle communale n'ont pas eu tout à fait la même réaction de vote, notamment de votre part, Monsieur Deschamps, où vous avez voté « contre » des délibérations présentées en conseil municipal et « pour » les mêmes délibérations en conseil communautaire.*

*De ce point de vue là je pense que nous avons d'autres enjeux à défendre qui ne sont pas des enjeux politiques et c'est heureux car nous votons de manière sincère pour des projets portés collectivement et c'est là que nous voyons la qualité des projets portés à la fois par les communes et par l'intercommunalité.*

*J'entends votre requête et je regrette comme vous que les oppositions ne puissent plus dans ces conditions être représentées au sein du conseil communautaire.*

*Je m'interroge quand-même sur la voix différente que vous portez à l'échelle de l'intercommunalité au regard du fait que vous avez voté l'intégralité et cela positivement avec moi l'ensemble des sujets délibérés en conseil communautaire.*

*Je pense que même si vous n'y êtes pas l'expérience montre que nous défendrons les intérêts des collectivités tout aussi bien que vous au sein des prochaines assemblées communautaires.*

**Intervention de Dominique SABATHIER :**

*Les jeux ne sont pas déjà faits ?*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*C'est-à-dire ? Y a-t-il d'autres interventions ?*

*Je propose que les listes se déclarent. Pour la majorité une liste de deux noms est proposée à l'assemblée, il s'agit de Pierre Barros et de Blaise Ethodet. Est-ce que l'opposition présente une liste ?*

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*L'opposition présente une liste mais comme vous l'avez rappelé, nous devons puiser dans les candidats qui travaillaient à la communauté, je serai donc le seul postulant.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Il nous est donc proposé de voter soit pour la liste conduite par Pierre Barros et Blaise Ethodet, soit pour Frédéric Deschamps.*

*Nous avons deux petits papiers dans nos pochettes et je vous propose de passer au vote, à bulletin secret comme il se doit. Pour ceux et celles qui ont des procurations, il vous faut voter deux fois.*

**Les membres du conseil passent au vote.**

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Je propose à Michel Nung et Clément Gouveia de compter le nombre de bulletins et d'annoncer les votes.*

**Clément Gouveia annonce 28 votants et Michel Nung les votes.**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5611-6-1 et ; L.5611-6-2

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu la loi 2015-264 du 09 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) et notamment son article 47 ;

Vu la circulaire n°002113 du 24 novembre 2015 relative aux modalités de désignation et d'élections des délégués communautaires lorsque la composition du Conseil communautaire évolue du fait d'une procédure inscrite dans le cadre du schéma régional ou départemental de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Ile de France n°2015352-0007 du 18 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2016 ;

Considérant que le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France est composé de 105 sièges ;

Considérant que deux sièges sont attribués à la commune de Fosses ;

Considérant les deux listes candidates suivantes :

Liste 1	Liste 2
Pierre BARROS Blaise ETHODET-NKAKE	Frédéric DESCHAMPS

## **Après avoir procédé au vote,**

- Nombre de votants : 28
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de suffrages blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 28

## *Résultats :*

Liste Pierre BARROS / Blaise ETHODET-NKAKE : 21 voix

Liste Frédéric DESCHAMPS : 7 voix

## **Compte tenu des résultats ci-dessus sont désignés conseillers communautaires pour la ville de Fosses :**

- **Pierre BARROS**
- **Blaise ETHODET-NKAKE**

### **Intervention de Pierre BARROS :**

*Dans le cadre de ce scrutin, à la plus forte moyenne, en l'espèce il n'y avait pas forcément de suspense, Blaise et moi-même représenterons la ville de Fosses au sein de l'agglomération.*

*Je peux vous dire qu'il y a beaucoup de travail.*

*Avoir poussé à la création de cette intercommunalité est un véritable challenge. Mais je suis persuadé que c'est une nécessité pour notre territoire de façon à éviter d'être en concurrence pour des projets portés par les uns ou les autres.*

*Cette intercommunalité doit être bâtie sous le signe de la cohérence au niveau territorial et du plus fort lissage possible entre les disparités qu'il peut y avoir d'un bout à l'autre de ce secteur.*

*Le développement économique, la qualité et la richesse de nos territoires, entre autres, doivent être au service des citoyens, d'un projet politique qui transcende la droite et la gauche. Nous avons réussi à l'obtenir au niveau de la communauté Roissy Porte de France.*

*Je pense que Roissy Pays de France en s'appuyant sur l'histoire de Roissy Porte de France dans laquelle nous étions très actifs et sur l'histoire des agglomérations qui nous ont rejoints dans cette grande aventure a de quoi faire de très beaux projets.*

*Quand nous avons un aéroport international sur notre territoire nous dégageons des marges de manœuvre colossales. L'idée est de ne pas dilapider ces marges de manoeuvre mais de construire quelque chose d'extrêmement positif pour le territoire et ses habitants.*

*Nous nous ferons fort avec Blaise de vous rapporter régulièrement et même à chaque conseil municipal ce qui se passe au sein de l'agglomération et rapporter ce qui se passe en communauté racontera aussi ce que nous faisons à Fosses précisément car ce qui est porté par l'agglomération est porté par la ville de Fosses et vice versa.*

### **Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*Je prends acte du résultat du scrutin et je vous félicite de cette victoire qui était évidemment sans surprise.*

*Je reste persuadé que vous ferez bien votre travail au niveau de l'agglomération puisque j'ai pu constater jusqu'à maintenant que c'était le cas.*

*Je pose simplement la question de savoir si vous pensez ou non, et je le souhaite pour la commune, conserver une vice-présidence et dernier point car vous m'excuserez mais malheureusement je dois partir, je souhaiterais puisque vous parliez d'apporter des informations en conseil municipal, que les différentes*

délibérations prises à l'agglomération circulent pour qu'on en ait non seulement votre perception mais également la lecture des textes.

**Intervention de Pierre BARROS :**

Merci.

Concernant l'ensemble des documents émanant de l'agglomération, ils sont consultables ici puisqu'ils sont dans les services comme l'ensemble des actes communaux et syndicats et autres pour ceux que nous possédons car certains documents restent au sein des syndicats.

Mais comme nous vous avons répondu récemment, à charge de faire la démarche pour consulter les documents là où ils se trouvent. Les comptes rendus et ordres du jour des conseils communautaires sont de toute façon consultables ici même.

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

Les séances des conseils communautaires sont publiques et on peut toujours y assister.

**Intervention de Pierre BARROS :**

Tout à fait.

Je vous remercie. Nous nous retrouverons dans deux semaines pour le vote du budget.

Je vous souhaite une bonne soirée.

**FIN DE SEANCE : 21h00**